



Vendredi 22 mai 2020, 10h30-12h30

Débat informel n°2 : Identification de stratégies spécifiques au contexte face aux défis que rencontrent les systèmes alimentaires durables (évaluation, diagnostic et recommandations)".

Synthèse du rapporteur

Point 1 - Introduction par le rapporteur

Le rapporteur, S.E. Mohammad Hossein Emadi (Iran) a ouvert la réunion en saluant la Journée internationale de la biodiversité. Le rapporteur a noté que de nombreuses parties prenantes ont considéré la première discussion informelle comme utile. Il a ensuite observé que les différentes positions autour de l'idée que tous les systèmes alimentaires peuvent contribuer à la durabilité par des voies adaptées au contexte semblent converger.

Le rapporteur a présenté la raison d'être et l'objectif de cette discussion informelle - c'est-à-dire débattre des voies les plus appropriées pour chaque contexte, en commençant par les évaluations - et a présenté le document de référence et les quatre questions d'orientation.

Point 2 - Échange de commentaires par les parties prenantes du CSA sur :

Discussion sur les questions (1, 2, 3 et 4)

- 1. Êtes-vous d'accord avec le fait qu'un cadre d'évaluation et de suivi complet est nécessaire pour les systèmes alimentaires durables qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition (avec des mesures et des indicateurs connexes) ? Les recommandations du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) fournissent-elles une voie à suivre à cet égard ?*
- 2. Est-il trop ambitieux de convenir d'indicateurs dans le cadre du processus de convergence politique et l'objectif devrait-il plutôt être que le document politique se mette d'accord sur des principes/éléments pouvant servir de base à un cadre qui serait élaboré une fois ce processus politique achevé ?*
- 3. Un tel cadre devrait-il être élaboré sur la base des conclusions du rapport du HLPE, des cadres existants pertinents (par exemple l'outil d'évaluation des performances agroécologiques de la FAO et le cadre agroalimentaire de la TEEB) et/ou des objectifs, cibles et indicateurs contenus dans les ODD ?*
- 4. Quelle(s) institution(s) pourraient être chargées de développer un tel cadre ? Quels acteurs devraient être impliqués ? Quel rôle voyez-vous pour le CSA, son groupe de travail ou son équipe technique à cet égard ?*

La discussion ouverte a permis de dégager les points suivants. Chaque point, ci-dessous, représente le point de vue d'une partie prenante sur un sujet spécifique. Aucune tentative n'a été faite pour concilier les différents points de vue afin de présenter toute la diversité des points de vue exprimés par les parties prenantes du CSA au cours de la discussion informelle.

- La nécessité d'un cadre global et holistique, tel que celui qui figure dans la 5e recommandation du rapport du HLPE, pour une évaluation adéquate et pour fournir des orientations appropriées en vue d'une prise de décision rationnelle.
- Reconnaissance de l'utilité du rapport HLPE comme base de travail, qui doit toutefois être étoffée, et importance de la prise en compte des ODD dans l'élaboration des recommandations politiques.
- Soutien à l'élaboration d'indicateurs comparables et complets couvrant les indicateurs sociaux, environnementaux et économiques, conformément aux ODD - sans tenter de reproduire ou de remplacer les ODD.
- Soutien à une définition convenue de manière commune de ce que nous entendons par évaluation et les indicateurs pour assurer la mesurabilité. Les évaluations d'impact sont essentielles pour comprendre les effets des approches innovantes sur la durabilité du système alimentaire, la résilience, la sécurité alimentaire et la nutrition et le droit à l'alimentation. Ce processus pourrait s'inspirer des principes et des éléments des 13 principes du HLPE et/ou des "Dix éléments de l'agroécologie" de la FAO pour élaborer des indicateurs pertinents.
- Préoccupations concernant la création de cadres de suivi utiles, qui nécessitent l'exactitude des données, la participation, la charge et la portée. Le processus ayant mené à la définition convenue des objectifs et les indicateurs des ODD a nécessité des années, et ils sont toujours en cours d'amélioration. Par conséquent, un accord sur un nouveau cadre serait trop ambitieux et risquerait de retarder le processus.
- La nécessité de disposer de mesures et d'indicateurs appropriés qui sont essentiels pour évaluer tous les impacts de l'agroécologie et d'autres innovations, sur la base de critères de durabilité et de la mesure dans laquelle ils contribuent à la réalisation de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour tous. Le rapport du HLPE, qui fournit un cadre scientifique solide et rigoureux, pourrait servir de base à ce travail.
- Suggestion de se concentrer sur l'ODD 2.4. qui sera central lors du prochain Sommet sur les systèmes alimentaires, en ce qui concerne les mesures. En outre, la FAO élabore des indicateurs spécifiques pour l'agroécologie (par exemple, TAPE) qui devraient être pris en compte afin d'éviter une multiplication des paramètres, ce qui pourrait compromettre la capacité des pays à fournir des données. Le CSA pourrait reconnaître les cadres d'indicateurs pertinents (existants) dans une note de bas de page.
- La nécessité d'élaborer un cadre à un stade ultérieur, avec une large participation des acteurs, publics et privés, qui sont déjà impliqués dans l'élaboration d'indicateurs et d'outils. Dans ce contexte, la FAO pourrait jouer un rôle de facilitateur : La résolution 7/2019 de la Conférence de la FAO donne mandat à la FAO de travailler dans ce domaine, et devrait être incluse dans la planification future de la FAO.
- Nécessité de prendre en compte tous les cadres pertinents, y compris les "Dix éléments de l'agroécologie" de la FAO, les 13 principes du rapport HLPE et les indicateurs pertinents des ODD. En plus de l'outil d'évaluation des performances en agroécologie de la FAO et de la TEEB, le cadre agroalimentaire, les différentes analyses de l'IPES-Food ont été cités comme une autre ressource potentielle.

- Suggestion d'inclure les principes du cadre stratégique mondial du CSA (sur le mécanisme de suivi novateur du CSA) dans les cadres existants.
- Les évaluations globales doivent adopter une approche globale, combinant la production, les moyens de subsistance, le genre, les perspectives socioculturelles, écologiques et politiques. Les mesures et les indicateurs qui s'y rapportent doivent être multidimensionnels et ne pas évaluer les systèmes alimentaires en fonction de leur productivité, mais également en fonction de leur impact sur les petits producteurs alimentaires et sur la santé publique, de la capacité à assurer des conditions décentes aux travailleurs agricoles et aux autres travailleurs du système alimentaire, de la capacité à bénéficier aux populations les plus marginalisées, en particulier les femmes, et de la capacité à garantir le respect des Droits Humains dans leur interdépendance.
- Le cadre d'évaluation doit être incisif, spécifique et ciblé. Il a donc été recommandé d'intégrer des recommandations politiques plus concrètes en matière d'évaluation d'impact, en donnant quelques exemples spécifiques et explicites ou en décrivant des évaluations plus concrètes. Par exemple, "l'empreinte écologique" a été supprimée dans l'Avant-projet et sa réintégration serait appréciée. Il faut poursuivre les recherches sur ce concept, mais il est utile de l'inclure pour en améliorer la compréhension et l'utilisation.
- Nécessité de reconnaître les défis liés à l'établissement d'un cadre, qui dépasse le mandat et la portée de ce processus. Il pourrait être approprié que l'Avant-projet et les recommandations finales se contentent de souligner l'importance de l'élaboration d'un tel cadre.
- Il convient d'éviter les doubles emplois et il serait utile de rappeler ce dont nous disposons déjà, en particulier les ODD 2.4.1. et de rappeler ce qui a déjà été convenu par consensus international et ce qui est en cours d'élaboration.
- Il faut tenir compte du fait que les ODD ne sont pas le seul cadre de référence : les recommandations politiques doivent être fondées sur le respect des Droits Humains. La centralité du droit à l'alimentation est primordiale. Les Droits Humains doivent être au centre du cadre.
- Soutien à un cadre global qui soit cohérent avec les Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition. Nécessité d'être également cohérent avec les thèmes communs abordés dans le cadre du processus politique relatif aux lignes directrices volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, tels que le texte sur les "régimes alimentaires durables et sains".
- Soutien à l'intégration des enseignements tirés de la crise COVID-19, le cas échéant. Nécessité de lier ces discussions à la crise COVID-19, qui montre la vulnérabilité des systèmes alimentaires, d'une part, et l'importance de construire des systèmes alimentaires durables capables de contribuer à la réalisation du droit à l'alimentation, d'autre part.
- Nécessité d'approfondir et de renforcer l'accent mis sur les approches agroécologiques et autres approches innovantes par une approche méthodologique plus spécifique. Une approche générale des systèmes alimentaires ne devrait pas être utilisée dans ce processus politique.

- Soutien à l'intégration des travaux de la FAO sur la biodiversité dans les principes opérationnels du HLPE, en soulignant l'importance de la durabilité et des aliments sains et nutritifs, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte écologique.
- Soutien à la recherche d'un accord sur les principes/éléments des recommandations politiques qui pourraient ensuite servir de base à un cadre à développer ultérieurement. Parmi les principes, il a été recommandé d'inclure le droit à l'alimentation et la préservation de la fertilité des sols dans la liste contenant la durabilité, une alimentation saine et nutritive, la réduction des émissions de GES et la biodiversité au paragraphe 9a) du document de référence.
- Nécessité de poursuivre la recherche, notamment en investissant davantage dans la recherche publique et privée (conformément à la recommandation 3a du HLPE), en particulier sur les indicateurs. Les outils TAPE (Outil d'évaluation des performances en agroécologie) ne concernent que l'agroécologie ; la typologie de l'initiative Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) comporte des éléments utiles, soulignant que le secteur privé joue un rôle important dans ce contexte.
- Nécessité d'un cadre scientifiquement rigoureux, utilisant également les ODD, l'ensemble des principes de transition du HLPE comme base de départ. Toutefois, il est trop ambitieux de s'entendre sur des indicateurs, et les données sont encore très limitées. Les outils TAPE viennent à peine d'être lancés et s'appuient sur 10 autres initiatives de la FAO, notamment les "Dix éléments de l'agroécologie", mais il est clair que les outils TAPE sont un travail en cours. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour définir les indicateurs les plus pertinents et les plus mesurables.
- Il faut considérer que TAPE, développé à la demande du COAG, est le cadre le plus holistique qui puisse être utilisé pour l'agroécologie et d'autres approches innovantes. Il est basé sur tous les cadres existants, y compris les "Dix éléments de l'agroécologie" de la FAO et les indicateurs des ODD, en particulier le point 2.4.1, et peut être appliqué au niveau des exploitations agricoles, des territoires ou des pays.
- Il est suggéré que ce processus politique définisse une voie à suivre plutôt que d'élaborer de "nouveaux" indicateurs.
- Suggestion d'impliquer les membres du Comité directeur du HLPE dans ces discussions informelles.
- Suggestion d'élaborer un cadre basé sur le rapport du HLPE, pour faciliter les évaluations de l'agroécologie au niveau des exploitations, des projets, des paysages et des politiques.
- Soutien au renforcement de l'inclusivité du Sommet sur les systèmes alimentaires, qui devrait se soutenir mutuellement dans les processus de convergence des politiques du CSA sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices et sur les directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition.

- Suggestion d'envisager le développement du cadre potentiellement guidé par les experts indépendants du HLPE. Les points focaux techniques pourraient avoir un rôle fondamental de la coordination et la fourniture d'une expertise supplémentaire, si nécessaire. Dans un esprit d'inclusion, nous devons considérer que toutes les parties prenantes du CSA sont impliquées dans le processus.
- Pertinence du CSA pour guider ce processus en tant que principale plateforme mondiale sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et nécessité d'impliquer tous les acteurs concernés de manière participative.
- Soutien aux points focaux techniques, qui couvrent les ABR et l'Alliance de la biodiversité du GCRAI et le CIAT, pour qu'ils soient impliqués dans ce processus, et au CSA qui supervise les résultats de ce volet de travail.
- Soutien à un nouveau cadre développé par le CSA et les ABR et d'autres entités concernées. Le CSA devrait jouer un rôle de premier plan dans ce contexte. Les acteurs concernés sont également mentionnés au paragraphe 30 du projet de directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition.
- Soutien à l'inclusion non seulement de l'évaluation environnementale et sociale, mais aussi de l'évaluation économique pour que les trois piliers de la durabilité soient pris en compte par le cadre.

Point 3) Synthèse et remarques finales du rapporteur

Le rapporteur a remercié toutes les parties prenantes pour leur engagement et leur participation continue, ainsi que pour avoir permis une discussion fructueuse.